

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B031

**SICD - LIAISON MAGENTA/CARREFOUR DES FORGES/BERGES DU THERAIN A MONTATAIRE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Adopté en 2013 par la CAC, le Schéma Intercommunal des Circulations Douces vise à aménager d'ici 2020-2022 un réseau intégré et complet de liaisons douces destinées aux deux roues non motorisés ainsi qu'aux piétons et personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, trois objectifs majeurs ont été fixés pour ce schéma :

- Assurer une cohérence géographique en renforçant les liens inter-quartiers par un programme d'infrastructures visant à réduire les coupures urbaines ;
- Créer un cœur d'agglomération attractif ;
- Mettre en place à l'échelle de 15 ans une nouvelle organisation des circulations, plus fluide et moins nuisante.

Un certain nombre de ces liaisons ont une vocation intercommunale, notamment celles permettant de relier les quatre villes de l'ex-CAC entre elles ainsi que les liaisons assurant une continuité avec la Trans'Oise.

Le schéma des circulations douces adopté prévoit un financement du Conseil départemental dans le cadre du projet Trans'Oise.

A Montataire, trois sections sont concernées :

- Continuité Carrefour des Forges-Mairie ;
- Liaison Mairie-Magenta ;
- Berges du Thérain entre le carrefour des Forges et le Parc Urbain.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du projet, d'en faciliter la mise en œuvre et d'optimiser les coûts correspondants, il a été proposé que l'ACSO, dont la part de financement est prépondérante, soit maître d'ouvrage pour les aménagements de circulations douces.

L'ACSO a recours au maître d'œuvre FOLIUS/A7 AMENAGEMENT dans le suivi de ce dossier, avec l'objectif d'établir les plans préalables aux travaux puis d'établir les pièces techniques et administratives et de suivre les marchés de travaux.

La validation des plans par les commissions communale et intercommunale ad hoc est intervenue en 2017. Les travaux ont débuté en 2018 et devraient s'achever début 2019.

Les plans de financement correspondants aux différentes sections sont les suivants :

CARREFOUR DES FORGES > MAIRIE		300 000 €
CD60	142 416 €	47%
ETAT (FSIL)	97 584 €	33%
ACSO	60 000 €	20%
		300 000 100%

MAIRIE>MAGENTA		300 000 €
CD60	120 000 €	40%
ETAT (FSIL)	120 000 €	40%
ACSO	60 000 €	20%
		300 000 100%

BERGES DU THERAIN		250 000 €
CD60	100 000 €	40%
ETAT (FSIL)	100 000 €	40%
ACSO	50 000 €	20%
		250 000 100%

TOTAL CIRCULATIONS DOUCES MONTATAIRE		850 000 €
TOTAL CD60	362 416 €	43%
TOTAL ETAT (FSIL)	317 584 €	37%
TOTAL ACSO	170 000 €	20%
		850 000 100%

Deux points sont à souligner :

- La participation financière de l'Etat, pour un montant total de 317.584€, dans le cadre de l'appel à projet « relance de l'investissement », est d'ores et déjà actée.
- Le taux de soutien financier départemental correspond à la grille de financement mentionné sur le site Internet du Département (<http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/amenagement-ditineraires-verts/>).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement du projet de mise en œuvre du schéma intercommunal des circulations douces sur la commune de Montataire ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention de 362.416€ ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,
24, rue de la
Villageoise
CREIL

Par déléguée
**La Directrice Gén.
des services**
Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE</u> :		<u>RESULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B032

**SICD - LIAISON CYCLABLE RUE DE VERDUN A NOGENT-SUR-OISE - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Adopté en 2013, le Schéma Intercommunal des Circulations Douces vise à aménager d'ici 2022 un réseau intégré et complet de liaisons douces destinées aux deux roues non motorisés ainsi qu'aux piétons et personnes à mobilité réduite. Trois objectifs majeurs ont été fixés pour ce schéma :

- Assurer une cohérence géographique en renforçant les liens inter-quartiers par un programme d'infrastructures visant à réduire les coupures urbaines ;
- Créer un cœur d'agglomération attractif ;
- Mettre en place à l'échelle de 15 ans une nouvelle organisation des circulations, plus fluide et moins nuisante.

L'aménagement du tronçon entre le Pont Royal et le lycée Marie Curie, via les rues de Verdun, Hoche et le Boulevard Coubertin à Nogent-sur-Oise, fait partie des priorités d'intervention fixées par le Schéma Intercommunal des Circulations Douces.

Cet axe est emprunté notamment par les lycéens arrivant par la gare de Creil. Il a été réalisé entre le lycée et la rue de Verdun. Son prolongement sur la rue de Verdun afin de rejoindre le Pont Royal est programmé en 2019.

Cette action pourrait donc bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise de 28% soit une participation de 46.667 € sur une assiette estimée à 166.667 € H.T. (200.000 € T.T.C.).

Le plan de financement est le suivant :

Nature	Répartition	Montant
ACSO	30%	50.000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	28%	46.667 €
ETAT	42%	70.000 €
TOTAL	100%	166.667 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention d'un montant de 46.667 € ;
- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une dérogation pour commencement anticipé des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Par délégation,
**La Directrice Générale
des services**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE</u> :		<u>RESULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B033

MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE (SDA) - TRANCHE 3 ACSO (= TRANCHE 4 CD60) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit l'obligation pour les autorités organisatrices des transports de la mise en accessibilité des services de transports suivant le principe de continuité de la chaîne de déplacements.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013, la Communauté de l'Agglomération Creilloise a adopté son schéma directeur d'accessibilité des transports urbains (SDA). Il vise à améliorer les conditions d'accès au réseau de transport urbain.

La mise en œuvre du SDA fait l'objet d'un programme d'investissement en trois tranches. La première tranche, concernant la mise aux normes de 50 points d'arrêt, s'est achevée mi-2015. La seconde a été engagée et terminée en 2016.

La troisième tranche de travaux, débutée en 2017, concerne 25 points d'arrêt. Cette opération sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'ACSO avec une participation financière des Villes. Des visites de chantier avec la commission d'accessibilité seront organisées.

Cette action pourrait donc bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise de 28%, soit une participation de 112.000€ sur une assiette estimée à 400.000€.

Le montage financier est le suivant :

Financeurs	Montant	%
Conseil Départemental	112 000 €	28%
ACSO et villes	288 000 €	72%
TOTAL	400 000 €	

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement de la troisième tranche de travaux de mise en accessibilité ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention de 112.000€ ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise.



Par délégation,
La Directrice Générale
des services
Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B034

MARCHE DE TRAVAUX DE TRAITEMENT D'UNE NAPPE SOUTERRAINE SUPERFICIELLE SITUÉE RUE JEAN JAURES A CREIL (60) - AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 16MBAT010

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Le marché « travaux de traitement d'une nappe souterrain superficielle située rue Jean Jaurès à Creil (60) » a été notifié à BIOGENIE par Séquano Aménagement le 2 mai 2016. Il a été transféré à la Communauté d'Agglomération Creilloise le 27 septembre 2016 par avenant n°1.

L'avenant n°1 au marché n'a aucune incidence financière sur le marché.

L'avenant n°2 a entraîné une moins-value de 107 321 €.

Suite à l'exécution de la campagne de dépollution comme prévue initialement au marché (Tranche Ferme et Tranches conditionnelles 1et 2), il ressort du rapport final de dépollution transmis par BIOGENIE que trois puits à proximité immédiate de l'école présentent encore des teneurs résiduelles en CV supérieure à l'objectif de 0,5µg/l que s'était fixée l'ACSO.

Il y a donc nécessité de poursuivre les injections sur ces trois puits et de réaliser une campagne de prélèvement et d'analyse supplémentaire pendant le dernier trimestre 2018 avant que les installations ne soient démontées pour finaliser les travaux d'aménagement de la place (à partir de février 2019).

Le présent avenant intègre les prestations suivantes :

- Remise en route du dispositif d'injection zone passerelle pour 3 mois :
 - Octobre / novembre / décembre
- 1 campagne de prélèvement et d'analyse sur l'ensemble des ouvrages de la zone Passerelle
- 1 campagne sur les ouvrages de contrôles

Les prix sont détaillés en annexe du présent avenant et sont évalués à partir du BPU du marché.

Les montants de la Tranche Ferme et de la Tranche Conditionnelle 1 restent inchangés.

Le présent avenant entraîne une plus-value de 25 635,68 € H.T. du montant de la Tranche Conditionnelle 2 (TC2).

Le montant initial de la TC2 était de 516 275,80 € H.T. L'avenant n°2 avait entraîné une moins-value de 107 321 € sur la TC2.

La moins-value est dorénavant de 81 685,32 € H.T. soit une diminution de 13,86% du montant du marché. Le montant de la TC2 est donc porté à 434 590,48 € H.T.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 507 473,98 € H.T. décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 59 480,50 € H.T
- Tranche conditionnelle 1 : 13 403,00 € H.T
- Tranche conditionnelle 2 : 434 590,48 € H.T

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 au Marché n°16MBAT010 : marché de travaux de traitement d'une nappe souterraine superficielle située rue Jean Jaurès à Creil (60).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRESIDENT,


Par déléation,

**La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B035

**CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – BOULEVARD SALVADOR ALLENDE –
CREIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du 11 juillet 2003,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Vu le courrier du Préfet en date du 3 octobre 2018 transmettant le projet de Schéma Départemental pour la période 2018-2024.

Considérant que :

Dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage adopté en 2003 et toujours en application, l'Agglomération Creil Sud Oise devait mettre à disposition des gens du voyage 90 places en aire permanente d'accueil.

Le projet de schéma départemental pour la période 2018-2024, qui devrait être adopté en janvier 2019, prévoit que l'ACSO doit réaliser 30 places en aire permanente d'accueil.

Le programme de l'aire d'accueil située sur le Boulevard Salvador Allende à Creil prévoit 30 places ainsi qu'un terrain familial.

Le groupement de bureau d'études AMODIAG/Avant-Propos a réalisé l'Avant-Projet.

Le montant des travaux est estimé à 855 000 € H.T. réparti entre la MOE, le SPS et les travaux.

PLANNING DE REALISATION

- Marché de travaux - Attribution : Avril 2019
- Travaux : Mai à Octobre 2019

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEURS	MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	%
ACSO	572 850 €	67%
Conseil Départemental de l'Oise	282 150 €	33%
TOTAL	855 000 €	100%

Les sommes afférentes seront inscrites au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRESIDENT,

**Par délégation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B036

REHABILITATION DES LOCAUX « MAES OPTIQUE », 6 AVENUE JULES UHRY A CREIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Le bâtiment « Maes Optique », ancien commerce, se situe au 6 avenue Jules Uhry, au centre-ville de Creil (section XA, Parcelle 132). Il est accessible également par l'arrière depuis la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

D'une emprise au sol de 75 m², il développe un R+2 et des combles sur sa partie historique et un R+1 sur une extension dont le rez-de-chaussée (R ou RDC) pourrait dater des années 70-80 et le R+1 a été réalisé en 1995.

Les parties rez-de-chaussée et R+1 accueillent l'activité recevant du public du magasin d'optique et des bureaux ateliers pour les lunetiers.

Le niveau R+2 accueillait deux bureaux et des locaux sociaux.

Les combles abritaient les archives.

La surface utile est de 187 m².

La ville de Creil a fait l'acquisition de ce bien. Il sera mis à la disposition de l'ACSO par convention d'occupation temporaire.

Il a vocation à accueillir dans un premier temps les effectifs du Bureau d'Information Touristique (BIT) de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise. Les effectifs du siège fixé à Saint-Leu d'Esserent pourraient être regroupés à l'avenir sur ce site.

En raison de son état actuel, l'ACSO a entamé une réflexion sur sa réhabilitation en deux phases :

- **PHASE I** : Aménagement du RDC et du R+1 pour accueillir l'Office de Tourisme de Creil

o **AMÉNAGEMENT RDC :**

Il comportera l'accueil de l'Office de Tourisme ouvrant sur l'avenue Jules Uhry et sera classé comme Etablissement Recevant du Public (ERP). Un maximum de l'aménagement existant sera conservé, en y ajoutant un sanitaire.

o **AMÉNAGEMENT R+1 :**

Celui-ci verra ses bureaux conservés et rafraichis, un coin repas et un sanitaire sont à prévoir. Cet étage est soumis à la réglementation du code du travail.

- **PHASE II** : Aménagement du R+2 et des Combles pour accueillir l'Office de Tourisme Creil Sud Oise

o **AMÉNAGEMENT R+2 et COMBLES :**

Ces 2 étages seront aménagés en bureaux. Ces étages sont soumis à la réglementation du code du travail.

La surface utile sera maintenue mais les combles accueilleront des bureaux plutôt que des archives.

Le diagnostic et l'étude de faisabilité ont été confiés à la société d'Architecture Bellière Marnière. Celle-ci a procédé au chiffrage du projet niveau Esquisse.

LE MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) SE REPARTIT COMME SUIT :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	
PHASE 1	194 000 €
PHASE 2	81 000 €
TOTAL GENERAL	275 000 €

PLANNING DE REALISATION

- Diagnostic (niveau APS) : Sept 2018
- Choix du nouveau MOE : Janvier 2019
- Etudes PRO DCE : Avril 2019
- Marché de travaux - Délai procédure : Mai 2019
- Marché de travaux – Attribution : Juin 2019
- Travaux : 3^{ème} Trimestre 2019

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEURS	MONTANT DES TRAVAUX PHASES 1 & 2 (H.T.)	%
ACSO	184 250 €	67%
Conseil Départemental de l'Oise	90 750 €	33%
TOTAL	275 000 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRESIDENT,


Par déléation,
**La Directrice Générale
des services
Agathe LUCIANI**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE</u> :		<u>RESULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B037

**TRAVAUX DE SECURISATION AU COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE A NOGENT-SUR-OISE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE - RENOUELEMENT**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Vu la décision n°17B063 du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2017 donnant autorisation au Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Considérant que :

Suite au diagnostic technique Amiante réalisé en 2017 du complexe sportif Marie Curie ainsi qu'au passage de la commission de sécurité, des travaux de sécurisation doivent être engagés.

Ces travaux consistent en :

- Le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures dont les issues de secours ;
- La mise aux normes de la zone refuge située au niveau des gradins et l'asservissement de la porte de recoupement au rez-de-chaussée ;
- Le remplacement des dalles de sol des coursives et du local des professeurs ;
- Le remplacement de menuiseries intérieures sous les gradins pour leur assurer le degré coupe-feu suffisant.

LE MONTANT DES TRAVAUX SE REPARTIT COMME SUIV :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Option
Lot 1 – Désamiantage – Gros œuvre	28 520,00	48 800,00	7 260,00
Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium	33 468,00	30 697,00	-
Lot 3 – Métallerie	29 902,17	6 747,90	-
Lot 4 – Cloisons Doublages	7 400,00	-	-
Lot 5 – Electricité	3 475,65	1 324,35	-
Lot 6 – Peinture – Sols souples	11 500,00	21 000,00	-
TOTAL	114 265,82 €	108 569,25 €	7 260,00 €
TOTAL GENERAL	230 095,07 €		

PLANNING DE REALISATION

- Marché de travaux - Attribution : Juin 2018
- Travaux : Décembre 2018 à Mars 2019

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEURS	MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)		%
	Tranche Ferme (inclus option 1 – 7 260 €)	Tranche Conditionnelle	
ACSO	81 422,30 €	72 741,40 €	67%
Conseil Départemental de l'Oise	40 103,52 €	35 827,85 €	33%
TOTAL	121 525,82 €	108 569,25 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au BP 2018 et seront reconduites en 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRESIDENT,



Par déléation,
**La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B038

**MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPES ET ECONOMIE D'ENERGIE AU GYMNASSE JULES UHRY A CREIL -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE - RENOUELEMENT**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée accepté par le Préfet le 03 Septembre 2015,

Vu le marché de Maîtrise d'œuvre notifié au Cabinet SIMONNEAUX le 20 octobre 2017,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Vu la décision n°17B064 du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2017 donnant autorisation au Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise,

Considérant que :

Un diagnostic d'accessibilité réalisé par Bureau Veritas a fait l'objet d'un rapport par site en octobre 2011.

Treize équipements dont 10 gymnases ont été visités : l'office du tourisme, la Maison de la Justice et du Droit (MJD), la bourse du travail et les dix gymnases communautaires. La nature des travaux varie fortement d'un site à l'autre. Toutefois, tous sont concernés par la modification des circulations extérieures et intérieures (pentes de voie d'accès, ressaut, largeur des ouvrants). L'ensemble des gymnases est concerné par la mise aux normes des douches et sanitaires. Un ascenseur doit être mis en place sur trois gymnases : Emile Lambert, Marie Curie et Jules Uhry.

8 équipements ont déjà été mis en conformité.

Notre Agenda de mise en conformité (Ad'ap) prévoit de commencer les travaux sur le gymnase Jules Uhry à partir de 2018. La maîtrise d'œuvre a débuté en 2018.

D'après le rapport du diagnostic accessibilité, les postes de dépenses concernent les sanitaires et douches et les circulations (intérieures et extérieures) ainsi que la mise en place d'un ascenseur. L'ACSO a fait le choix de remplacer l'ascenseur par une rampe extérieure. L'autorisation des travaux a été accordée. La déclaration préalable pour les aménagements extérieurs est en cours d'instruction.

L'ACSO a également fait réaliser un audit énergétique en 2009 afin d'identifier les économies d'énergie facilement atteignable. Ainsi, l'éclairage sera changé pour passer aux LED sur l'ensemble des locaux du gymnase. Les deux chaudières vieilles de 30 ans seront renouvelées.

Le cabinet d'Architecture SIMONNEAUX a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux.

LE MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) ESTIME SUR LA BASE DU PRO SE REPARTIT COMME SUIT :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	
MISE EN ACCESSIBILITE	256 000 €
ECONOMIE D'ENERGIE	180 000 €
TOTAL GENERAL	436 000 €

Les travaux auront lieu en 2019.

PLANNING DE REALISATION

- Marché de travaux – Etudes : Mars à juin 2018
- Déclaration Travaux : Septembre à Décembre 2018
- Marché de travaux – Procédure : Janvier à Mars 2019
- Marché de travaux - Attribution : Avril 2019
- Travaux : 3^{ème} trimestre 2019

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEURS	MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)	%
ACSO	292 120 €	67%
Conseil Départemental de l'Oise	143 880 €	33%
TOTAL	436 000 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au BP 2018 et reconduites en 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Agathe Luciani".

**Par délégation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire**

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B039

PLATEFORME PROCH'EMPLOI - DEMANDE DE FINANCEMENT 2019 AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16C137 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 22 septembre 2016 actant le déploiement d'une plateforme régionale Proch'Emploi sur le territoire de l'agglomération,

Vu la délibération n°16C188 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 15 décembre 2016 approuvant la convention-cadre avec la Région et les conventions financières,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoir au Bureau.

Considérant que :

Une Plateforme Proch'emploi est opérationnelle sur le territoire de l'Agglomération depuis l'arrivée au 11 septembre 2017 de son responsable, complété par le chargé de recrutement depuis le 8 janvier 2018.

Pour mémoire les Plateformes Proch'Emploi sont issues d'un dispositif initié par la Région Hauts de France.

Elles visent à rapprocher la demande de l'offre d'emploi, en particulier de l'offre d'emploi *non pourvue* et à accompagner les demandeurs d'emploi motivés à trouver une formation ou une solution vers l'emploi.

Trois leviers essentiels pour réaliser cette mission : détecter les offres d'emploi cachées, mobiliser des chefs de files métiers (issus du monde de l'entreprise), organiser des circuits courts pour des mises en relations directes et de proximité.

La gouvernance est tripartite : Région, territoire, entreprise, avec sur notre agglomération les personnes suivantes : Mme Lebas pour la Région Hauts de France, M. Roberti pour l'Agglomération Creil Sud Oise et M. Correia, issu du Groupement des Entreprises de la Région de Creil (GERC), pour le monde de l'entreprise.

Le dispositif en lui-même est fortement soutenu par la Région Hauts de France puisque le financement se fait à 80% dans une limite de 100 000 € annuels.

Le budget prévisionnel pour 2019, présenté en annexe, est de 135 000 euros.

Il est rappelé que le restant à charge de 35 000 euros sera réparti, au prorata du nombre d'habitants, entre les EPCI partenaires du territoire selon la convention signée à cet effet entre l'ACSO, la Communauté de communes de l'aire cantilienne (CCAC), la communauté de communes du Liancourtois Vallée dorée (CCLVD) et la communauté de communes du pays d'Oise et d'Halatte.

Pour l'année 2019, la communauté de communes du Pays de Valois a annoncé son souhait d'intégrer ce partenariat et devrait prochainement délibérer en ce sens.

Les crédits sont votés annuellement par la Région, et il convient donc d'exprimer une nouvelle demande de financement auprès du Conseil Régional pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- De solliciter la Région Hauts de France pour le financement de la plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2019, selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe.
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment la convention financière correspondante.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**Par délégation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 5 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	10
- de Présents :	10	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	10		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophie LEHNER
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B040

**MARCHE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DU
PROJET «GARE, COEUR D'AGGLO»**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 17C009 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoir au Bureau.

Considérant que :

Un appel d'offre ouvert a été lancé pour un service de prestation intellectuelle ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ACSO en vue de la mise en œuvre opérationnelle du grand projet urbain et multimodal dénommé « Gare, Cœur d'Agglo ».

La prestation sera réalisée en partie sous la forme d'un marché à prix forfaitaire et en partie à prix unitaire sous la forme d'un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Le présent marché sera conclu à compter de sa notification pour une durée de 1 an. Il pourra être reconduit 3 fois un an sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offre :

- AMIENS AMENAGEMENT
- SCET
- ALGOE
- CITALLIOS

CRITERE PRIX

Candidats	DPGF / 15	Simulation de commande / 15	TOTAL / 30
AMIENS AMENAGEMENT	7,31	15	22,31
SCET	10,90	8,79	19,69
ALGOE	11,05	12,80	23,85
CITALLIOS	15	8,97	23,97

CRITERE TECHNIQUE

Candidats	Méthodologie / 40	Moyens humains / 30	TOTAL / 70
AMIENS AMENAGEMENT	17,5	13,5	31
SCET	39	29	68
ALGOE	27	21	47
CITALLIOS	34,5	25	59,5

NOTE GLOBALE

Candidats	Prix / 30	Valeur technique / 70	TOTAL /100	Classement
AMIENS AMENAGEMENT	22,31	31	53,31	4
SCET	19,69	68	87,69	1
ALGOE	23,85	47	70,85	3
CITALLIOS	23,97	59,5	83,47	2

La commission d'appel d'offres du 5 décembre 2018 a attribué le marché à la société SCET.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ACSO en vue de la mise en œuvre opérationnelle du grand projet urbain et multimodal dénommé "Gare, Cœur d' Agglo" avec la société SCET.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,




**Par délégation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI